

CANADA

Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES,
Orateur.

Mercredi, 23 juin 1920.

La séance est ouverte à deux heures.

DEPOT D'UN ETAT RELATIF AU CLASSEMENT DU SERVICE INTERIEUR.

L'hon. N. W. ROWELL (président du conseil privé): Je demande à déposer un rapport touchant l'application du classement dans le service civil intérieur, c'est-à-dire les détails de l'application qui seront inclus dans les crédits de l'administration centrale des divers départements. A ce sujet, je désire donner quelques explications de nature à élucider aux yeux de mes collègues, une couple de passages dans le document en question, qui prèteraient peut-être à l'équivoque sans cela.

Une partie du travail de la division des archives, par le passé—c'est-à-dire les divisions extérieures du service—n'était pas compris sous la rubrique de l'administration centrale. Or, sous le régime du nouveau classement, ces divisions extérieures rentrent toutes sous la rubrique de l'administration centrale. Les détails de cet item accusent donc une augmentation appréciable, comparativement aux sommes inscrites dans le budget sous la rubrique de l'administration centrale. C'est là l'explication de cette augmentation. Des détails complets seront fournis à la Chambre, lorsque nous aborderons l'examen de ces crédits.

M. ROBB: Est-ce que les crédits affectés au service civil extérieur accuseront une diminution correspondante?

L'hon. M. ROWELL: Certainement. Pour ce qui est du département de la Milice et de la Défense, nous sommes en face d'une situation pour ainsi dire analogue. Nous avons placé sous la rubrique de l'administration centrale certaines divisions du service, qui ont été organisées au cours

de la dernière guerre et dont les frais d'entretien ont été acquittés sur les fonds affectés à la démobilisation jusqu'aujourd'hui; cependant, des crédits doivent être consacrés au maintien de ces divisions maintenant que la guerre est terminée.

C'est pourquoi on les trouve sous le titre de: "Administration centrale", et c'est pourquoi la somme totale mentionnée là excède sensiblement l'item qui a paru au budget principal. Je dois en outre ajouter qu'à l'égard des crédits du ministère de la Milice, l'application du classement me paraît être celle que propose ce ministère. Elle n'a pas été approuvée par la commission du service civil et elle n'est par suite qu'une simple proposition. Il reste encore un ou deux départements où le travail de classement n'est pas complet, et c'est pour cette raison qu'on ne le trouve pas dans l'état que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau.

QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont précédées d'un astérisque.)

RIVIERE SAINT-PIERRE.

M. LEDUC demande:

1. A-t-on fait les travaux de réparation aux ponceaux à syphon de la rivière Saint-Pierre, division Westmount-Saint-Henri? Dans l'affirmative, où en sont ces travaux?
2. Ces travaux sont-ils temporaires ou permanents?
3. Le Gouvernement se propose-t-il de payer les dommages causés par l'inondation du printemps dernier à la suite de l'accident survenu dans le ponceau susdit?

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. L'ouvrage s'est fait en même temps que les réparations aux ponceaux syphons de la rivière Saint-Pierre.
2. Les travaux actuels sont temporaires, mais on les rendra permanents au cours de l'année par la construction d'une écluse de tête et d'une vanne de débit.
3. La question des dégâts causés par les crues du printemps est à l'étude. La cou-